



SALAIRS PERIODIQUES

SPECIALISES (FNPS)

augmentation : + 0,5% le 1^{er} janvier 2014

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Fonctions	Coef.	Salaires
Directeur des rédactions	185	2 537 €
Rédacteur en chef	185	2 537 €
Rédacteur en chef adjoint	160	2 209 €
Chef de service réactionnel	140	1 941 €
Secrétaire général de la rédaction	140	1 941 €
Premier secrétaire de la rédaction ou secrétaire de rédaction unique	133	1 853 €
Premier rédacteur graphiste	133	1 853 €
Chef de rubrique	133	1 853 €
Reporter-photographe	110	1 551 €
Reporter-dessinateur	110	1 551 €
Reporter	110	1 551 €
Secrétaire de rédaction	110	1 551 €
Rewriter	110	1 551 €
Rédacteur-réviseur	110	1 551 €
Rédacteur graphiste	110	1 551 €
Rédacteur unique	105	1 503 €
Rédacteur spécialisé	105	1 503 €
Rédacteur	100	1 487 €
Stagiaire		
Deuxième année	95	1 478 €
Première année	90	1 448 €

- Indemnité d'appareil photo (*protocole d'accord du 4 juillet 1979*) : 52 €
(Indemnité due si le journaliste utilise son appareil personnel à la demande de l'employeur).

Le 1^{er} Janvier 2014